



Direction générale
Tél. 01.30.22.40.80
secretariat.direction.chimm@ght-yvelinesnord.fr

Meulan-en-Yvelines, le 5 avril 2023

Madame Cécile Zammit-Popescu
Présidente de la communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Mairie de Meulan-en-Yvelines
10 Pl. Brigitte Gros
78250 Meulan-en-Yvelines

Références : SK/SLF – 2023 - 109

Objet : Lettre d'engagement de rachat du bien situé 16 place des pénitents, 78 240 Meulan-en-Yvelines

Je soussigné, Sébastien KRAÜTH, directeur délégué, représentant du centre hospitalier intercommunal de Meulan – Les Mureaux (CHIMM), dont le siège social est situé 1 rue du fort à Meulan-en-Yvelines, s'engage à ce que le CHIMM :

- Procède au rachat auprès de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSO) du bien situé 16 place des pénitents, composé des lots 80 et 295 pour une superficie totale de 372,7m², après que GPSO ait exercé son droit de priorité sur ce bien, actuellement détenu par le ministère de l'économie et des finances et voué à être cédé, suite à une cessation d'activité de la Direction départementale des finances publics dans ces locaux ;
- Procède au rachat de ce bien au prix de l'achat par GPSO, et en tout état de cause au prix fixé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), soit 335.000,00€
- Prend à sa charge l'ensemble majorations éventuelles supportées par GPSO pour l'achat et la vente dudit bien au CHIMM ;
- Soumette ce projet au prochain conseil de surveillance du CHIMM, déjà informé du projet, qui rendra un avis pour l'acquisition de ce bien, avis qui sera suivi d'une décision signée par le représentant légal de l'établissement et publié au Recueil des Actes Administratifs du département des Yvelines.

L'achat de ce bien par le CHIMM vise à installer un centre médico-psychologique en centre-ville de Meulan, à proximité du site hospitalier principal, en conformité avec le projet d'établissement. Cette structure doit notamment permettre une meilleure prise en charge ambulatoire des personnes des communes de Meulan et d'Aubergenville.

Je vous confirme par ailleurs que le CHIMM dispose d'une capacité financière suffisante pour racheter le bien à GPSO sans recours à un emprunt.

Enfin, j'invite le GPSO à se faire transmettre l'ensemble des documents nécessaires et relatifs à la copropriété, et de les transmettre à son tour au CHIMM lors de la signature de l'acte authentique de vente.

Sébastien KRAÜTH

Directeur délégué du CHIMM

